

4501 - Elle lui refuse les rapports sexuels parce qu'il ne prie pas.

La question

Mon mari persiste à ne pas accomplir les cinq prières. Je l'ai exhorté et l'ai encouragé à le faire en vain. C'est pourquoi je refuse d'avoir des rapports intimes avec lui. Il dit que mon comportement est indécent et que, j'utilise un prétexte pour lui refuser ces rapports, est-ce exact ? J'espère recevoir une réponse.

La réponse détaillée

Que la soeur musulmane sache que celui qui n'accomplit pas toutes les prières et persiste dans son refus de les accomplir est considéré par les Compagnons et un groupe d'ulémas comme un mécréant. De ce fait, il n'est pas permis de se marier avec lui ni de manger la viande d'un animal égorgé par lui. Si le mari ne prie jamais, il s'expose à un grand danger et il est interdit de rester avec lui. Il faut lui faire peur pour son attitude. Votre refus d'avoir des rapports sexuels avec lui reste juste jusqu'à ce qu'il recommence à prier. Car celui qui ne prie pas est un mécréant d'après ces propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) rapportés par Mouslim par la voie de Djabir. : « **Dès que l'homme abandonne la prière, il tombe dans l'impiété et le polythéisme** » et : « **l'engagement qui nous lie à eux repose sur la prière. Quiconque l'abandonne est mécréant.** »

Abd Allah Ibn Shaqiq dit : « **Les Compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne considéraient l'abandon d'une action comme une cause de mécréance, sauf pour la prière** ».

Il faut mettre le mari en garde contre ce qu'il fait. S'il persiste, il n'est pas permis de rester avec lui parce que vous êtes musulmane alors que lui ne l'est pas.

Puisse Allah assister les musulmans à observer Ses ordres et à Lui obéir. Vous devez lui donner des conseils et lui faire peur. Peut-être Allah lui fera-t-il du bien par ce biais.